

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00085

**SOUTIEN A L'ORGANISATION D'UNE AGRI-RANDONNEE DANS L'OUEST
STEPHANOIS - SUBVENTION AU COMITE ORGANISATEUR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190008510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

SOUTIEN A L'ORGANISATION D'UNE AGRI-RANDONNEE DANS L'OUEST STEPHANOIS - SUBVENTION AU COMITE ORGANISATEUR

Suite à plusieurs éditions réussies dans la Loire depuis 2011, dont deux agri-randos organisées sur Saint-Paul-en-Jarez en 2012 et 2013 avec le soutien de Saint-Etienne Métropole, le comité de développement agricole des Monts du Lyonnais, qui regroupe des agriculteurs des Monts du Lyonnais, de la couronne nord stéphanoise souhaite proposer une agri-rando dans l'ouest stéphanois, sur les communes de Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt, le 06 avril 2019.

Une agri-rando consiste à baliser plusieurs parcours permettant de découvrir en marchant le rôle des agriculteurs sur un territoire. C'est également l'occasion de faire connaître et valoriser le quotidien et les produits des exploitations agricoles situées sur les parcours. Ainsi, des animations sont proposées aux randonneurs afin de les sensibiliser aux réalités de l'exploitation agricole (alimentation des animaux, gestion des conflits d'usage, modes de productions, bien-être animal ...) ou aux paysages qu'ils traversent. De plus, afin de promouvoir les produits fermiers locaux, les marcheurs peuvent déguster des produits en présence des producteurs, ce qui permet des échanges directs entre producteurs et consommateurs, dans un cadre convivial.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique agricole de Saint-Etienne Métropole, ainsi que dans le projet de PAEN ouest stéphanois actuellement en phase d'approbation. En effet, sensibiliser le grand public aux enjeux de l'agriculture et rapprocher agriculteurs et habitants font partie des priorités dans ces secteurs périurbains.

Le comité de développement agricole des Monts du Lyonnais sollicite une subvention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 1 500€. Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 4 971 € TTC (frais de communication, frais d'aménagement du parcours et du site d'accueil, fourniture des produits locaux) et les recettes (inscriptions des marcheurs à la randonnée et/ou au repas) estimées à 3 345 €.

Saint-Etienne Métropole propose une subvention plafonnée à 1500 €. Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un bilan détaillé et pourra être ajustée à la baisse en fonction du montant des recettes effectivement perçues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 1 500 € maximum au Comité de développement agricole des Monts du Lyonnais ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU